

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS

PLACEMENTS DE TUNISIE - SICAF-
Siège social : 2, rue de Turquie - 1001 Tunis -

La Société Placements de Tunisie -SICAF-, publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2007 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 17 mars 2008. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes, Mr. Fayçal DERBEL.

ACTIFS

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
ACTIFS		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>Actifs non courants</u>			
<i>Actifs immobilisés</i>			
Immobilisations corporelles		56 500	44 000
Moins : amortissements		(8 839)	(44 000)
		47 661	-
Immobilisations financières	3	8 575 386	8 545 340
Total des actifs immobilisés		8 623 047	8 545 340
Total des actifs non courants		8 623 047	8 545 340
<u>Actifs courants</u>			
Placements et autres actifs financiers		6 661 630	7 163 522
Moins : provisions		(124 681)	(125 771)
	4	6 536 949	7 037 751
Autres actifs courants	5	70 095	71 325
Liquidités et équivalents de liquidités	6	34 449	4 164
Total des actifs courants		6 641 493	7 113 240
Total des actifs		15 264 540	15 658 580

CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>Capitaux propres</u>			
Capital social		10 000 000	10 000 000
Réserves		2 640 220	2 640 220
Autres fonds propres		73 371	73 371
Résultats reportés		1 398 486	586 139
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		14 112 077	13 299 730
Résultat net de l'exercice		1 112 364	2 312 347
Total capitaux propres avant affectation	7	15 224 441	15 612 077
<u>Passifs courants</u>			
Autres passifs courants	8	40 099	46 503
Total des passifs courants		40 099	46 503
Total des passifs		40 099	46 503
Total des capitaux propres et des passifs		15 264 540	15 658 580

ETAT DE RESULTAT ARRETE AU 31 DECEMBRE 2007

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>PRODUITS D'EXPLOITATION</u>			
Revenus des titres - droit de propriété	9	1 006 134	881 467
Produits nets sur cessions de titres	10	239 008	403 730
Revenus des obligations et bons	11	396	264
Reprise sur provisions	4	14 521	1 258 573
<i>Total des produits d'exploitation</i>		1 260 059	2 544 034
<u>CHARGES D'EXPLOITATION</u>			
Charges nettes sur cessions de titres		-	20 657
Autres charges d'exploitation	12	145 807	177 034
Dotations aux amortissements et aux provisions	13	22 271	13 226
<i>Total des charges d'exploitation</i>		168 078	210 917
<u>Résultat d'exploitation</u>		1 091 981	2 333 117
Autres gains ordinaires		21 600	-
<u>Résultat des activités ordinaires (avant impôt)</u>		1 113 581	2 333 117
Impôt sur les sociétés	14	(1 217)	(20 770)
<u>Résultat des activités ordinaires (après impôt)</u>		1 112 364	2 312 347
<u>Résultat net de l'exercice</u>		1 112 364	2 312 347

ETAT DE FLUX DE TRESORERIE

Arrêté au 31 décembre 2007

(Montants exprimés en dinar)

	<u>Notes</u>	<u>31 Décembre</u>	
		<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'EXPLOITATION</u>			
Encaissements provenant de la cession de titres	15	4 208 328	11 586 142
Dividendes et intérêts encaissés	16	1 006 134	881 995
Retrait sur compte à terme	4	500 000	-
<u>Total des encaissements d'exploitation</u>		5 714 462	12 468 137
Décaissements pour achats de titres	15	3 981 730	6 160 757
Placement en compte à terme		-	500 000
Impôt sur les sociétés payés		-	154 294
Distributions de dividendes	17	1 499 960	999 973
Jetons de présence	12	24 000	24 000
Autres décaissements		113 541	63 596
<u>Total des décaissements d'exploitation</u>		5 619 231	7 902 620
<u>FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE (AFFECTES A) L'EXPLOITATION</u>		95 231	4 565 517
<u>FLUX DE TRESORERIE LIE A L'INVESTISSEMENT</u>			
Encaissement provenant de la cession des immobilisations corporelles		21 600	-

Décassements provenant de l'acquisition des immobilisations corporelles	(56 500)	-
Décaissement provenant des acquisitions des immobilisations financières	3 (30 046)	(6 555 797)
FLUX DE TRESORERIE PROVENANT DE(AFFECTES A) L'INVESTISSEMENT	(64 946)	(6 555 797)
Variation de trésorerie	30 285	(1 990 280)
TRESORERIE AU DEBUT DE L'EXERCICE	4 164	1 994 444
TRESORERIE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE	34 449	4 164

Note 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La société « Placements de Tunisie » a été créée en Décembre 1948 avec un capital initial de D : 18.000.

Ce capital a connu plusieurs augmentations successives, soit par attribution d'actions gratuites, soit par souscription en numéraire. Il s'élève actuellement à D : 10.000.000 divisé en 1.000.000 actions de D : 10 chacune et libérées en totalité.

La société a été transformée en 1989 en société d'investissement à capital fixe. Elle est ainsi régie par la loi n° 88-92 du 02 Août 1988, sur les sociétés d'investissement, telle que modifiée et complétée par la loi n°92-113 du 23 Novembre 1992, la loi n°95-87 du 30 octobre 1995, la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, la loi n° 2001-91 du 7 août 2001 et la loi n° 2003-80 du 29 décembre 2003.

Elle a pour objet la gestion au moyen de l'utilisation de fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières et peut effectuer des opérations connexes et compatibles avec cet objet.

Sur le plan fiscal, la société est soumise aux règles du droit commun.

Note 2 : PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont établis conformément aux dispositions du système comptable des entreprises.

Les principes et méthodes les plus significatifs, retenus pour la préparation des états financiers, se résument comme suit :

2.1- Immobilisations financières

Cette rubrique se compose essentiellement des placements à long terme.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle, une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance.

Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements à long terme sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaires, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, il est procédé à l'évaluation des placements à long terme à leur valeur d'usage. Les moins-values par rapport au coût, donnent lieu à la constatation de provision. Les plus-values ne sont pas constatées.

2.2- Placements et autres actifs financiers

Cette rubrique est constituée par les placements à court terme.

Un placement à court terme est un placement que l'entreprise n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Toutefois, le fait de détenir un tel placement pendant une période supérieure à un an ne remet pas en cause, si l'intention n'a pas changé, son classement parmi les placements à court terme.

Lors de leur acquisition, les placements sont comptabilisés à leur coût. Les frais d'acquisition, tels que les commissions d'intermédiaire, les honoraires, les droits et les frais de banque sont exclus.

A la date de clôture, les placements à court terme font l'objet d'une évaluation à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les autres placements à court terme, afin de constater toute dépréciation éventuelle.

2.3- Cession des placements et des droits attachés

En cas de cession d'un placement, la différence entre la valeur comptable et le produit de la vente, net des charges, est portée en résultat.

2.4- Revenus des placements

Les revenus des placements englobent principalement les dividendes, et les intérêts. Ils sont constatés en produits dès qu'ils sont acquis même s'ils ne sont pas encore encaissés.

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent, au 31 décembre 2007, à D : 8.575.386, contre D : 8.545.340 à l'issue de l'exercice précédent et s'analysent comme suit :

Titre		Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• ASTREE	164.554	40,018	6.585.144	
• COTUSAL	13.924	119,262	1.660.604	
• SICOAC	15.630	13,115	204.983	
• Air liquide	15.392	8,080	124.386	
• ASTREE DA CP 27	40	2,500	100	
• Nouveaux emballages tunisiens	2	84,665	169	
<u>Total</u>			<u>8.575.386</u>	

Les mouvements enregistrés sur ce poste s'analysent comme suit :

Solde au 31 décembre 2006 8.545.340

Acquisitions

* ASTREE DA CP 27 100
 * ASTREE 29.406
 * Air liquide 540

Solde au 31 décembre 2007 8.575.386

NOTE 4 : PLACEMENTS & AUTRES ACTIFS FINANCIERS

Le solde de cette rubrique, net de provisions, s'élève à la clôture de l'exercice à D : 6.536.949, contre D : 7.037.751, en 2006. Il se détaille comme suit :

Titre	Nombre	Coût moyen Unitaire	Valeur comptable
• BIAT	18.600	40,640	755.897
• BIAT (NS)	7.750	25,000	193.750
• UBCI	16.760	28,344	475.050
• UIB	6.069	15,809	95.946
• Monoprix	18.203	32,367	589.169
• SITEX	3.682	22,451	82.664
• SICAV- CROISSANCE	5.368	169,576	910.284
• SICAV- RENDEMENT	7.023	103,602	727.597
• SACEM	10.000	0,172	1.720
• Société de Gestion des exportations	100	100,000	10.000
• Esso Standard Tunisie	231	119,606	27.629
• SFBT	3.235	7,913	25.600
• SFBT DA 2007 1/13	11	6,1	67
• SEPT MOLKA HOTEL	2.500	100,000	250.000
• SIAM	162.860	5,164	841.009
• SHEK Palm Marina	6.000	123,191	739.146
• Ste Touristique Mouradi	7.710	121,414	936.102
<u>Total brut</u>			<u>6.661.630</u>
• Provision pour dépréciation des titres			<u>(124.681)</u>
<u>Total net</u>			<u>6.536.949</u>

Les principaux mouvements enregistrés sur ce compte se résument comme suit :

Solde au 31/12/2006 7.037.751

Achats

◆ SICAV - Rendement 1.952.293
 ◆ SICAV - Croissance 13.034
 ◆ BIAT NS 58.125
 ◆ SHEK Palm Marina 739.146

◆ Ste Touristique Mouradi	1.214.140	
◆ SFBT DA	67	
<u>Ventes</u>		<u>(4.070.292)</u>
◆ MONOPRIX	135.845	
◆ SICAV Rendement	3.462.403	
◆ SICAV Croissance	53.855	
◆ Ste Touristique Mouradi	278.038	
◆ SIAM	140.151	
<u>Plus -value latente sur titres SICAV- Croissance</u>		<u>89.929</u>
<u>Plus -value latente sur titres SICAV- Rendement</u>		<u>1.666</u>
<u>Compte à terme</u>		<u>(500.000)</u>
◆ Remboursement	(500.000)	
<u>Reprises sur provision</u>		<u>1.090</u>
◆ Dotations	(13.432)	
◆ Reprises	14.522	
<u>Solde au 31/12/2007</u>		<u>6.536.949</u>

Le compte provisions pour dépréciation de titres s'analyse comme suit :

<i>Titre</i>	<i>Solde au 31/12/06</i>	<i>Dotation</i>	<i>Reprise</i>	<i>Solde au 31/12/07</i>
• BIAT	56.388	-	10.398	45.990
• UIB	-	13.432	-	13.432
• SITEX	57.663	-	4.124	53.539
• SACEM	1.720	-	-	1.720
• Société de gestion des exportations	10.000	-	-	10.000
Total	125.771	13.432	14.522	124.681

Note 5 : AUTRES ACTIFS COURANTS

Le solde de cette rubrique s'élève à la clôture de l'exercice à D : 70.095, contre D : 71.325 à l'issue de l'exercice 2006 et se détaille comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
◆ Etat, excédent d'impôt à reporter (cf. note 14)	69.698	70.915
◆ Compte d'attente	272	272
◆ Charges constatées d'avance	125	138
<u>Total</u>	<u>70.095</u>	<u>71.325</u>

Note 6 : LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES

Cette rubrique accuse, au 31 Décembre 2007, un solde de D : 34.449, contre D : 4.164 en 2006. Il s'agit du solde du compte courant bancaire ouvert auprès de la Banque de Tunisie.

Note 7 : CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres se détaillent comme suit :

		<u>2007</u>	<u>2006</u>
• Capital social	(A)	10.000.000	10.000.000
• Réserve légale	(B)	1.000.000	1.000.000
• Prime d'émission		340.000	340.000
• Réserves à régime spécial	(C)	73.371	73.371
• Autres réserves		1.300.220	1.300.220
• Résultats reportés		1.398.486	586.139
<u>Total</u>		<u>14.112.077</u>	<u>13.299.730</u>
Résultat net de l'exercice	(1)	1.112.364	2.312.347

<u>Total des capitaux propres avant affectation</u>	(D)	<u>15.224.441</u>	<u>15.612.077</u>
Nombre d'actions	(2)	1.000.000	1.000.000
Résultat par action (1) / (2)		1,112	2,312

(A) Au 31 Décembre 2007, le capital social est de D : 10.000.000 composé de 1.000.000 actions d'une valeur nominale de D : 10 chacune et libérées en totalité.

(B) La réserve légale a été constituée conformément aux dispositions de l'article 287 du Code des Sociétés Commerciales. La société doit affecter au moins 5% de son résultat à la réserve légale jusqu'à ce qu'elle soit égale à 10% du capital social, cette réserve ne peut pas faire l'objet de distribution.

(C) La réserve à régime spécial se compose des plus-values de cessions des actions réalisées par la société en exonération d'impôt et bloquées pendant une période de cinq ans à partir de la date de clôture du bilan de l'année au cours de laquelle la cession est réalisée.

(Article 48-VII quinquies (nouveau) du code de l'IRPP et de l'IS)

Le solde de ce compte correspond à l'affectation de 2005.

(D) Voir tableau de mouvement ci-joint :

TABLEAU DE MOUVEMENTS DES CAPITAUX PROPRES
(Montants exprimés en dinar)

	Capital social	Réservelégale	Prime d'émission	Réserve à régime spécial	Autres réserves	Résultats reportés	Résultat de l'exercice	Total
<u>Solde au 31 Décembre 2005</u>	10 000 000	529 029	340 000	73 371	1 300 220	306 814	1 750 296	14 299 730
Affectations approuvées par l'AGO du 30 Mars 2006		470 971				1 279 325	(1 750 296)	
Dividendes versés sur le bénéfice de 2005						(1 000 000)		(1 000 000)
Bénéfice net de l'exercice 2006							2 312 347	2 312 347
<u>Solde au 31 Décembre 2006</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	586 139	2 312 347	15 612 077
Affectations approuvées par l'AGO du 15 Mars 2007						2 312 347	(2 312 347)	-
Dividendes versés sur le bénéfice de 2006						(1 500 000)		(1 500 000)
Résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2007							1 112 364	1 112 364
<u>Solde au 31 Décembre 2007</u>	10 000 000	1 000 000	340 000	73 371	1 300 220	1 398 486	1 112 364	15 224 441

Note 8 : AUTRES PASSIFS COURANTS

Les autres passifs courants s'élèvent à la clôture de l'exercice à D : 40.099, contre D : 46.503 en 2006 et se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
• Etat, retenues à la source	10.560	4.719
• Etat, TCL à payer	930	728
• Produits constatés d'avance	-	396
• Actionnaires, dividendes à payer	20.587	20.547
• Charges à payer	8.022	20.113
<u>Total</u>	<u>40.099</u>	<u>46.503</u>

Note 9 : REVENUS DES TITRES -DROIT DE PROPRIETE

Les revenus des titres englobent les dividendes constatés relatifs aux différents titres composant le portefeuille de la société.

Ils s'élèvent en 2007 à D : 1.006.134, contre D : 881.467 en 2006.

Ils se détaillent, par titre, comme suit :

	Titre <i>de coupons</i>	Nombre <i>par action</i>	Dividende	Dividendes
• COTUSAL	13.924	30,000	417.720	
• ASTREE	164.176	1,500	246.264	
• AIR LIQUIDE	14.205	7,000	99.435	
• MONOPRIX	18.600	3,000	55.800	
• SICAV RENDEMENT	26.745	3,777	101.016	
• BIAT	18.600	1,200	22.320	
• SICAV CROISSANCE	5.443	3,083	16.781	
• UBCI	16.760	1,000	16.760	

• ESSO	231	103,627	23.938
• SFBT	647	2,600	1.682
• SITEX (exercice 2005)	3.682	0,600	2.209
• SITEX (exercice 2006)	3.682	0,600	2.209

Total 1.006.134

Note 10 : PRODUITS NETS SUR CESSIONS DE TITRES

Cette rubrique englobe les plus ou moins-values sur les cessions de titres, effectuées au courant de l'exercice 2007.

Le solde des plus ou moins-values s'élève, à la clôture de l'exercice à D : 239.008, contre D : 403.730, à l'issue de l'exercice précédent.

Ils se détaillent, par titre comme suit :

<i>Titres</i>	<i>Plus ou (moins)-values réalisées</i>
• MONOPRIX	167.593
• SICAV Croissance	19.585
• S.I.A.M	16.569
• Société Touristique Mouradi	5.008
• SICAV Rendement	1.460
<u>Sous total (1)</u>	<u>210.215</u>
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Croissance</u>	89.929
• <u>Plus values latentes sur titres SICAV - Rendement</u>	1.666
<u>Sous total (2)</u>	<u>91.595</u>
<u>Moins values réalisées</u>	
• SICAV Rendement	(62.802)
<u>Sous total (3)</u>	<u>(62.802)</u>
<u>Total (1+2+3)</u>	<u>239.008</u>

Note 11 : REVENUS DES OBLIGATIONS ET DES BONS

Les revenus du compte à terme s'élèvent, à la clôture de l'exercice, à D : 396, contre D : 264 à l'issue de l'exercice précédent.

Note 12: AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

Le solde de cette rubrique s'élève, en 2007, à D : 145.807, contre D : 177.034 en 2006.

Il se détaille comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
• Services extérieurs, marché financier	12.282	9.084
- CMF	992	
- STICODEVAM	8.930	
- BVMT	2.360	
• Rémunérations d'intermédiaires & honoraires	20.046	20.175
• Publicité, publications, relations publiques	2.614	2.330
• Services bancaires et assimilés	156	3.724
• Frais de garde	32.202	18.135
• Jetons de présence	24.000	24.000
• Frais pour opérations sur titres	14.302	88.232
• Impôts & taxes	3.367	4.418
• Frais de gestion Banque de Tunisie	30.090	-
• Autres charges	6.748	6.936
<u>Total</u>	<u>145.807</u>	<u>177.034</u>

Note 13 : DOTATION AUX AMORTISSEMENTS & AUX PROVISIONS

Les dotations de l'exercice aux comptes d'amortissements et de provisions s'élèvent à D : 22.271 contre D : 13.226, en 2006 et se détaillent comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
• Dotations aux amortissements	8.839	6.967
• Dotations aux provisions (cf.note 4)	<u>13.432</u>	6.259
<u>Total</u>	<u>22.271</u>	<u>13.226</u>

Note 14 : IMPOT SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés s'élève à D : 1.217, contre D : 20.770 en 2006. Il est déterminé comme suit :

	<u>2007</u>	<u>2006</u>
<u>Résultat comptable avant impôt</u>	<u>1.113.581</u>	<u>2.333.117</u>
<u>Réintégrations</u>		
- Provisions pour dépréciation des titres	13.432	6.259
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice précédent	197.135	2.285
- Moins value réalisée sur SICAV Rendement après distribution de dividendes	62.802	-
<u>Déductions</u>		
- Dividendes des actions	(1.006.134)	(881.467)
- Reprise sur provision pour titres	(14.522)	(633.820)
- Plus values latente sur titres SICAV, constatée à la clôture de l'exercice en cours	(267.364)	(197.135)
- Plus values sur cessions de titres cotés	(167.593)	(544.463)
<u>Bénéfice fiscal avant provision</u>	<u>(68.663)</u>	<u>84.776</u>
- Déduction provisions pour titres	-	(25.433)
<u>Bénéfice fiscal après provision</u>	<u>(68.663)</u>	<u>59.343</u>
<u>Résultat imposable</u>	<u>(68.663)</u>	<u>59.343</u>
<u>Impôt sur les sociétés</u>	<u>1.217</u>	<u>20.770</u>

A imputer

- Excédent d'impôt au titre de l'exercice précédent	(70.915)	-
- Acomptes provisionnels payés	-	(91.553)
- Retenues à la source	-	(132)
<u>IS à payer (à reporter)</u>	<u>(69.698)</u>	<u>(70.915)</u>

Note 15 : ENCAISSEMENTS ET DECAISSEMENTS POUR OPERATIONS SUR TITRES

Les encaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Cessions en valeurs brutes		4.070.292
- Placements courants	4.070.292	
• Plus value sur cession		210.215
• Moins value sur cession		(62.802)
• Frais sur vente de titres		<u>(9.377)</u>
<u>Encaissements</u>		<u>4.208.328</u>

Les décaissements pour opérations sur titres s'analysent comme suit :

• Acquisitions en valeurs brutes		3.976.805
- Placements courants	3.976.805	
• Frais sur achat de titres		4.925
<u>Décaissements</u>		<u>3.981.730</u>

Note 16 : DIVIDENDES ET INTERETS ENCAISSES

Les dividendes et intérêts encaissés s'analysent comme suit :

- Revenus des titres – droit de propriété	1.006.134
	<hr/>
<u>Encaissements</u>	<u>1.006.134</u>

Note 17 : DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES

Les dividendes distribués au cours de l'exercice s'analysent comme suit :

- Affectation AGO du 15 Mars 2007 en dividendes	1.500.000
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2006	20.547
- Actionnaires, dividendes à payer au 31.12.2007	(20.587)
	<hr/>
<u>Décaissements</u>	<u>1 499 960</u>

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE SUR LES COMPTES
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Messieurs les actionnaires,

1. En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale réunie le 15 Mars 2005, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société «Placements de Tunisie - SICAF» pour l'exercice clos le 31 décembre 2007, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 15.264.540 et un bénéfice net de D : 1.112.364, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société « Placements de Tunisie - SICAF », comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2007, ainsi que l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

2. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

3. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie.

Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

4. A notre avis, les états financiers de la société « Placements de Tunisie - SICAF », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2007, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.
6. En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous avons noté que les conditions d'inscription des titres émis par la société dans les comptes en valeurs mobilières aux noms des actionnaires sont conformes à la réglementation en vigueur.
7. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1^{er}) du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 26 février 2008

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2007**

Messieurs les actionnaires,

En application des dispositions des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous donner à travers le présent rapport toutes les indications relatives à la conclusion et à l'exécution des conventions régies par les dispositions précitées.

Le conseil d'administration réuni le 07 Février 2007 a autorisé la convention de services administratif et financier conclue entre votre société et la Banque de Tunisie.

En vertu de cette convention, la Banque de Tunisie est chargée de l'hébergement du siège social, de la gestion comptable et administrative et de l'organisation des Conseils d'Administration et des Assemblées Générales de la société « Placement de Tunisie – SICAF ».

En contre partie de ses prestations, la Banque de Tunisie perçoit une rémunération annuelle d'un montant de D : 30.000 hors taxes, susceptible de révision.

De notre côté, nous n'avons relevé au cours de nos investigations aucune convention spéciale conclue entre la société et l'un de ses administrateurs directement ou indirectement et régie par les dispositions de l'article ci-avant indiqué.

Tunis, le 26 février 2008

Le Commissaire aux Comptes

Fayçal DERBEL